

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 27 MAI 2019

---

SEANCE PUBLIQUE

N° .- INTERCOMMUNALES – Centre d’Accueil « Les Heures Claires », S.C.R.L. - Mandature 2019-2024 - Présentation d’un candidat administrateur - Retrait

LE CONSEIL,

Vu la convocation transmise par le Centre d’Accueil « Les Heures Claires », S.C.R.L informant la Ville de la tenue d’une Assemblée générale ordinaire le 14 juin 2019 ;

Vu qu’à l’ordre du jour de cette séance sera portée la décision de renouvellement des organes de l’Intercommunale ;

Attendu qu’il y a lieu de désigner un candidat administrateur représentant de la Ville pour la mandature 2019-2024 à soumettre à l’Assemblée générale du Centre d’Accueil « Les Heures Claires », S.C.R.L. ;

Vu les statuts du Centre d’Accueil « Les Heures Claires », S.C.R.L. prévoyant la présentation d’un candidat administrateur par le Conseil communal ;

Vu Circulaire du 23 octobre 2018 relative à l’installation des nouveaux organes dans les Intercommunales, les Régies autonomes, les associations de projets, les ASBL et les associations Chapitre XII - Elections communales du 14 octobre 2018.

Vu le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation et plus particulièrement les articles L1122-27 et L1122-30 et L1523-15 ;

Vu la décision du Collège communal en sa séance du 22 mai 2019 par laquelle il décide de « Soumettre au Conseil communal en vue du retrait du point en séance-**et** de le Renvoyer préalablement à la Section ;

Attendu que le dossier a été communiqué à la Section "Administration générale – Sécurité – Police – Aménagement du Territoire » en sa séance du 23 juin 2019;

Par \* voix contre \* et \* abstentions,

DECIDE

Art. 1.- de retirer le point en séance ;

Art. 2.- que la présente délibération sera transmise pour notification à l’intercommunale concernée.